

QUE les modalités d'octroi de cette subvention soient modifiées conformément à un avenant à la convention d'aide financière à être conclu entre la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et Montréal International, lequel sera substantiellement conforme au projet d'avenant joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

74197

Gouvernement du Québec

Décret 199-2021, 3 mars 2021

CONCERNANT une modification au décret numéro 330-2020 du 25 mars 2020 concernant l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 4 445 000 \$ à Québec International, au cours de l'exercice financier 2019-2020, pour la réalisation de projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires

ATTENDU QUE par le décret n^o 330-2020 du 25 mars 2020 le gouvernement a autorisé le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à octroyer une subvention d'un montant maximal de 4 445 000 \$ à Québec International, au cours de l'exercice financier 2019-2020, pour la réalisation de projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires;

ATTENDU QU'en vertu de ce décret une convention d'aide financière a été conclue entre le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et Québec International pour la réalisation de projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le décret n^o 330-2020 du 25 mars 2020 afin d'autoriser la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à octroyer une subvention d'un montant maximal de 4 445 000 \$ au cours de l'exercice financier 2020-2021 plutôt qu'au cours de l'exercice financier 2019-2020, pour la réalisation de projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires;

ATTENDU QUE les modalités d'octroi de cette subvention seront modifiées conformément à un avenant à la convention d'aide financière à être conclu entre la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et Québec International, lequel sera substantiellement conforme au projet d'avenant joint à la recommandation ministérielle du présent décret;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration :

QUE le décret n^o 330-2020 du 25 mars 2020 concernant l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 4 445 000 \$ à Québec International, au cours de l'exercice financier 2019-2020, pour la réalisation de projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires soit modifié par le remplacement, partout où cela se trouve, de « 2019-2020 » par « 2020-2021 »;

QUE les modalités d'octroi de cette subvention soient modifiées conformément à un avenant à la convention d'aide financière à être conclu entre la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et Québec International, lequel sera substantiellement conforme au projet d'avenant joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

74198

Gouvernement du Québec

Décret 200-2021, 3 mars 2021

CONCERNANT une modification au décret numéro 331-2020 du 25 mars 2020 concernant l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 2 000 000 \$ à la Société de développement économique de Drummondville, au cours de l'exercice financier 2019-2020, pour la réalisation de projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires

ATTENDU QUE par le décret n^o 331-2020 du 25 mars 2020 le gouvernement a autorisé le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à octroyer une subvention d'un montant maximal de 2 000 000 \$ à la Société de développement économique de Drummondville, au cours de l'exercice financier 2019-2020, pour la réalisation de projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires;

ATTENDU QU'en vertu de ce décret une convention d'aide financière a été conclue entre le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la Société de développement économique de Drummondville pour la réalisation de projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le décret n^o 331-2020 du 25 mars 2020 afin d'autoriser la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à octroyer une subvention d'un montant maximal de